

## Frais de déplacement du personnel de l'organisme public

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Personnes concernées	Total des frais de déplacement <sup>1, 2</sup>
Personnel de l'organisme public	2 026,14 \$

<sup>1</sup>Le montant n'inclut pas les taxes

<sup>2</sup>Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée